

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1985, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 24

REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCE EXTERIEUR
Commerce extérieur

Rapporteur spécial : M. Tony LARUE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean François-Poncet, Jean Francoeur, Pierre Gamboa, Henri Gœtschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Raouzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 2347 et annexes, 2365 (annexe n° 34), 2367 (tomes V), 2370 (tome XV) et in-8° 063.

Sénat : 00 (1984-1985)

Loi de Finances - Commerce extérieur.

SOMMAIRE

	Pages
<i>I. Principales observations de la Commission</i>	5
<i>II. Examen en Commission</i>	6
<i>Avant-propos</i>	7

PREMIERE PARTIE :

LA SITUATION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR 9

Chapitre Premier.- L'année 1983 a été marquée par un net redressement de nos échanges extérieurs 9

I. La structure de notre commerce extérieur 10

1°. Analyse sectorielle 10

2°. Analyse géographique 11

II. L'origine du redressement 12

Chapitre II.- La tendance récente : des résultats hésitants 15

I. Un premier semestre décevant 15

II. De nouveaux signes d'amélioration depuis juillet 16

DEUXIEME PARTIE :

LES CREDITS BUDGETAIRES DU COMMERCE EXTE- RIEUR 17

Chapitre premier.- Les crédits des services et organismes chargés de soutenir nos exportations 18

I. Les services de l'expansion économique à l'étranger 18

II. Les organismes de promotion de notre commerce extérieur 20

Chapitre II.- Les aides financières à l'exportation	23
I. Les bonifications d'intérêt sur crédits à l'exportation	24
II. La couverture des risques à l'exportation	26
Chapitre III.- Les prêts publics à l'exportation	29
I. La consolidation des dettes commerciales des pays étrangers	30
II. Les prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipements	30
III. Les prêts à la B.F.C.E.	31

I. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

1°. Contrairement aux souhaits maintes fois exprimés par la Commission, les crédits destinés au Commerce Extérieur ne sont toujours pas regroupés dans un seul fascicule budgétaire.

2°. L'exercice 1983 a été marqué par une nouvelle dégradation des comptes de la COFACE. Le déficit net comptable atteint 3.752 millions de francs contre 2.371 millions de francs en 1982. Ce résultat est imputable à des sinistres généralisés de grande ampleur, touchant des zones géographiques comme l'Amérique Latine ou l'Afrique, ou des pays comme la Pologne, la Roumanie, l'Iran ou l'Irak.

3°. Du fait de la crise mondiale, l'année 1983 a également été marquée par une sensible diminution des prises de commandes françaises en matière de grands contrats (- 25 %). Compte tenu de la demande, les livraisons sont appelées à se réduire et, en conséquence, l'effort financier connaît un palier.

4°. Le projet de budget pour 1985 s'articule autour de deux grands axes :

– L'aide au commerce courant continue à faire l'objet d'un effort particulier par l'intermédiaire de l'assurance prospection.

– Le système d'aide aux grands contrats est maintenu intact.

Ainsi, les dotations demandées à ce titre permettront :

* de résorber en partie le retard apporté à la liquidation des indemnités dues aux exportateurs dans le cadre de la garantie du risque économique ;

* d'assurer le paiement des bonifications des intérêts à la B.F.C.E. compte tenu d'un taux du marché monétaire à 8,5 % ;

* de signer des prêts du Trésor pour un montant équivalent à celui retenu pour 1984, compte tenu du décalage accru existant entre la signature du protocole et le tirage effectif sur le crédit par l'emprunteur.

II. EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le 25 octobre 1984, votre Commission des Finances a examiné les crédits du Commerce Extérieur pour 1985.

Le Rapporteur spécial, **M. Tony Larue** a, tout d'abord, retracé l'évolution récente du commerce extérieur de la France. Il a, ensuite, présenté les grandes lignes des crédits consacrés à cette action.

Les moyens en personnel et en matériel (services de l'expansion économique) enregistrent une progression respectivement de 8,7 % et 9,9 % en dépenses de fonctionnement et en régression de 74,4 % en dépenses en capital.

Les subventions aux organismes d'expansion économique régressent globalement de 2,6 %. Cette évolution épargne la participation à des expositions internationales qui croissent de 108 %. De même, au sein des garanties de risques, la garantie d'assurances prospection-foire progressent de 48 %.

Enfin, les opérations de bonification de prêts et de consolidation de prêts extérieurs inscrites au budget des charges communes croissent fortement.

Puis, **M. Tony Larue** a présenté ses principales observations.

M. Maurice Blin, rapporteur général, s'est interrogé sur la signification de l'évolution en forte croissance de la bonification d'intérêt.

A l'issue de ce débat, la Commission a **approuvé les observations du rapporteur spécial.**

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

Le changement de Gouvernement intervenu en juillet 1984 s'est accompagné d'une nouvelle répartition des compétences ministérielles. En particulier, le ministère du redéploiement industriel s'est vu attribuer la tutelle de Commerce extérieur. Cet aménagement aurait pu donner l'occasion de regrouper les crédits de cette action au sein d'un seul fascicule budgétaire. Cette solution n'a pas été retenue, et en conséquence, il n'existe toujours pas de document de synthèse permettant de récapituler l'effort de la Nation dans le domaine du Commerce Extérieur.

Les crédits budgétaires et les moyens financiers qui lui sont consacrés restent répartis entre trois fascicules budgétaires : celui des services économiques et financiers, celui des charges communes, et celui des comptes spéciaux du Trésor.

Aussi, après une brève présentation de l'état actuel de notre commerce extérieur, votre Rapporteur s'est-il efforcé de vous présenter l'ensemble des moyens financiers mis en oeuvre pour la promotion de nos exportations.

PREMIERE PARTIE

LA SITUATION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR

CHAPITRE I

L'année 1983 a été marquée par un net redressement de nos échanges extérieurs

En 1983, le déficit de notre balance commerciale s'est nettement contracté, revenant à 43,4 milliards de francs contre 93,5 milliards en 1982. Il s'agit d'ailleurs du meilleur résultat obtenu depuis 1979.

Résultats annuels FAB/FAB

(en milliards de francs)

	1979	1980	1981	1982	1983
Importations	437,0	548,0	626,7	725,7	765,9
Exportations	426,7	489,8	575,8	632,2	722,6
Soldes	- 10,3	- 58,2	- 50,9	- 93,5	- 43,3
Taux de couverture (en %) .	97,6	89,4	91,9	87,1	94,3

Cette évolution favorable s'inscrit dans un contexte général de reprise. En effet, après trois années de stagnation, voire de déclin, le commerce mondial a enregistré une croissance nette, le volume global des exportations ayant progressé de 2 %. Ce mouvement devrait se consolider en 1984 et les premières estimations permettent d'envisager une croissance proche de 5 %. Encore faut-il souligner que, seuls, les pays industrialisés ont été à l'origine de la reprise des échanges, les pays en voie de développement enregistrant en 1983 une nouvelle baisse de leurs exportations (- 6,5 % en valeur).

I.- LA STRUCTURE DE NOS ECHANGES EXTERIEURS.

L'analyse – sectorielle ou géographique – du commerce extérieur de la France laisse apparaître des signes encourageants pour l'avenir.

I.- Analyse sectorielle

En 1983, l'ensemble des secteurs a contribué au redressement de nos échanges, comme en témoigne le tableau suivant :

Soldes CAF/FAB

(en milliards de francs)

	1980	1981	1982	1983
Produits industriels	+ 34,2	+ 54,5	+ 29,2	+ 59,6
Produits énergétiques	- 132,9	- 161,6	- 177,9	- 168,3
Produits agro-alimentaires	+ 11,7	+ 21,1	+ 14,7	+ 21,5
Divers	+ 2,2	+ 2,3	+ 2,6	+ 4,0

On peut ainsi dégager les trois grandes caractéristiques de nos échanges en 1983, à savoir :

- l'apparition d'un solde agro-alimentaire record,
- la réduction de notre facture énergétique,
- le redressement important de nos échanges industriels.

a) Un solde agro-alimentaire record.

En laissant apparaître, en 1983, un solde positif de 21,5 milliards de francs, les échanges agro-alimentaires ont égalé le record de 1981, et progressent de près de 7 milliards de francs par rapport à 1982.

Cette évolution favorable est la résultante de deux mouvements opposés :

– une très forte augmentation de nos échanges de produits agricoles, due à une importante croissance de nos ventes (+ 27 % en valeur), et plus particulièrement, de nos exportations de céréales (+ 34 %) ;

– une légère diminution de l'excédent des produits agro-alimentaires qui reste cependant à un niveau élevé (+ 8,2 milliards de francs contre + 9,6 milliards en 1982).

b) Un allègement de la facture énergétique, qui passe de 177,9 milliards de francs en 1982 à 168,3 milliards en 1983, soit une régression de 5,4 %.

Ce tassement est essentiellement dû à une réduction en volume de nos achats, la hausse du dollar (+ 15,8 %) ayant été à peu près compensée par la diminution du prix – en dollar – du baril de pétrole (– 10 %). Ainsi, globalement, le prix du baril exprimé en francs n'a augmenté que de 3,3 %.

c) Un redressement sensible de nos échanges industriels, dont l'excédent progresse de 30 milliards de francs pour atteindre 59,6 milliards en 1983.

L'ensemble des biens industriels a participé à cette amélioration. Toutefois, la contribution des biens d'équipement professionnel a été particulièrement marquée (+ 14,7 % pour les exportations) alors que les biens destinés aux ménages restaient quelque peu en deçà de l'effort général.

2. L'analyse géographique.

Elle traduit, pour l'essentiel, l'évolution sectoriel de nos échanges. On constate en effet :

a) Une réduction importante de notre déficit avec les pays de l'OCDE, qui est à mettre en relation avec le développement de nos exportations de biens industriels.

En 1983, nos échanges avec les pays de l'OCDE se sont soldés par un déficit de 89,4 milliards de francs, contre 107,6 milliards en 1982.

On constate toutefois une amélioration limitée de nos échanges avec la C.E.E. Le déficit enregistré en 1983 – soit – 57 milliards de francs – n'est inférieur que de 7 milliards à celui de 1982. En effet, la réorientation de nos achats énergétiques en faveur du Royaume-Uni a alourdi notre facture

énergétique vis-à-vis des pays de la communauté, atténuant ainsi l'effet favorable dû au développement des exportations de biens industriels et de produits agricoles.

En revanche, les échanges avec les pays de l'OCDE hors C.E.E. se sont nettement redressés du fait de la reprise aux Etats-Unis et au Japon, et de l'amélioration de notre compétitivité vis-à-vis du dollar. En conséquence, le déficit constaté s'est réduit de 10,8 milliards pour revenir à 32,5 milliards de francs en 1983.

b) Une amélioration sensible de nos échanges commerciaux avec les pays de la zone hors OCDE pour lesquels le déficit s'est contracté de plus de moitié, passant ainsi de 47 milliards de francs en 1982 à 21 milliards de francs en 1983. Cette évolution recouvre :

- une progression importante des ventes de céréales et de biens industriels aux pays à économie centralisée. Globalement, nos échanges se soldent par un déficit de 4,5 milliards de francs, soit une amélioration de 5,5 milliards par rapport à 1982 ;

- une stabilisation de l'excédent réalisé sur les pays en voie de développement non producteurs de pétrole (17 milliards de francs) ;

- une réduction de près de 20 milliards du déficit avec les pays de l'OPEP (- 34,9 milliards de francs en 1983). Cette amélioration est due à une baisse sensible de nos achats de produits pétroliers (- 17 %) alors que les ventes de produits industriels restaient au même niveau que l'année précédente.

II.- LES ORIGINES DE CE REDRESSEMENT.

Malgré une évolution du dollar globalement défavorable à notre commerce extérieur, le redressement de nos échanges commerciaux s'explique par un décalage conjoncturel de croissance entre la France et ses principaux partenaires économiques et par une amélioration sensible de notre compétitivité-prix.

1. La reprise économique chez nos principaux partenaires commerciaux a favorisé le développement de nos exportations.

Dès la fin de 1982, l'activité a repris vigoureusement aux Etats-Unis, entraînant dans son sillage des pays tels le Japon, le Royaume-Uni, la République Fédérale d'Allemagne, et à un degré moindre, les Pays-Bas.

En conséquence, nos exportations vers certains de ces pays ont progressé de façon très sensible, comme l'indique le tableau suivant :

(en milliards de francs)

	Exportations		Variation %
	1982	1983	
R.F.A.	89,56	108,07	+ 20,6
Italie	68,35	74,11	+ 8,4
Belgique et Luxembourg ...	52,32	59,33	+ 13,4
Royaume-Uni	43,88	52,67	+ 20,
U.S.A.	34,32	43,82	+ 27,7
Pays-Bas	27,95	32,99	+ 18,0

2. La faiblesse de la demande intérieure française a limité la progression des importations.

Conséquence de la politique économique restrictive, et de la baisse du pouvoir d'achat des ménages (-0,7%), la demande intérieure totale (y compris les variations des stocks) a regressé de 0,4% en volume.

Ce recul ne pouvait avoir que des répercussions positives sur le montant des importations.

3. Une amélioration de la compétitivité-prix de nos produits.

Les résultats enregistrés dans le domaine de la lutte contre l'inflation, et les effets du réajustement monétaire de mars 1983 ont permis de restaurer notre niveau de compétitivité sur le marché intérieur, et de le maintenir sur les marchés extérieurs.

Indicateur de compétitivité monétaire.

	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Prix à l'exportation relatif	99,0	100,0	100,9	96,1	94,1	93,7
Coûts unitaires relatifs	99,8	104,3	108	106,7	103,2	99,5
Prix à la consommation relatif	98,2	101,4	104,6	101,1	96,6	92,6

Source : OCDE.

NB : l'indicateur est calculé à partir de l'indice français rapporté à une moyenne pondérée des principaux partenaires. Une baisse traduit donc une croissance de la compétitivité.

CHAPITRE II

La tendance récente : des résultats hésitants.

I.- UN PREMIER SEMESTRE DECEVANT.

Après avoir frôlé l'équilibre au second semestre 1983, les échanges extérieurs de la France ont de nouveau accusé un fort déséquilibre durant les six premiers mois de 1984.

Commerce extérieur au premier semestre 1984 (chiffres CVS, FAB/FAB)

(en millions de francs)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total 1 ^{er} sem.
Importations	74.335	67.425	70.790	70.424	73.017	74.268	430.259
Exportations	68.866	62.832	67.994	66.011	73.100	69.014	407.817
Solde	- 5.469	- 4.593	- 2.796	- 4.412	+ 83	- 5.254	-22.442

Le premier semestre 1984 se solde donc par un déficit global de 22,4 milliards de francs. Encore faut-il souligner que ce résultat constitue une nette amélioration par rapport à la même période de l'année précédente (- 36 milliards de francs).

Cette évolution s'explique par deux facteurs :

- le caractère saisonnier des ventes agro-alimentaires dont les soldes excédentaires semblent concentrés en fin d'année ;

- un alourdissement considérable de la facture pétrolière, sous le triple effet du restockage, de la hausse des cours du dollar, et d'une sensible reprise de la consommation. En conséquence, le déficit énergétique s'est établi à 97,4 milliards de francs au premier semestre 1984, contre 83,1 milliards pour les six derniers mois de 1983.

En revanche, il convient de souligner que les exportations de produits industriels se poursuivent à un rythme soutenu (+ 19 % en valeur par rapport au premier semestre 1983).

II.- DE NOUVEAUX SIGNES D'AMELIORATIONS DEPUIS JUILLET.

Depuis le mois de juillet, l'évolution s'est de nouveau inversée, et les échanges extérieurs de la France se sont soldés par des excédents au mois d'août (+ 3,5 milliards de francs) et de septembre (+ 0,47 milliards de francs).

Ces résultats confirment donc la tendance au redressement, qui repose pour l'essentiel sur la croissance des exportations.

Ainsi, pour les neuf premiers mois de l'année, le déficit global a pu être ramené à 19 milliards de francs. Il s'élevait à 41 milliards pour la période correspondante de 1983.

DEUXIEME PARTIE

LES CREDITS BUDGETAIRES DU COMMERCE EXTERIEUR

Malgré les demandes maintes fois exprimées par votre Commission, ces crédits ne sont toujours pas regroupés dans un document unique. Ils sont inscrits dans trois fascicules budgétaires : Charges communes, Comptes spéciaux du Trésor, Services économiques et financiers.

Toutes ces dépenses peuvent être regroupées sous trois rubriques :

– les moyens mis à la disposition des services et organismes chargés de promouvoir nos exportations ;

– l'ensemble des aides financières à l'exportation (garanties, assurances, bonifications d'intérêt) ;

– les prêts publics consentis aux exportateurs ou aux Etats étrangers qui commercent avec la France.

CHAPITRE I

Les crédits des services et organismes chargés de promouvoir nos exportations.

I.- LES SERVICES DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER.

Les crédits budgétaires prévus à cet effet dans le fascicule des « Services économiques et financiers » sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

(en millions de francs)

	1984	1985	Variation %
1. Dépenses de fonctionnement			
- personnel	540,11	587,44	+ 8,7
- matériel et remboursement de frais (chap. 34-82)	167,41	184,06	+ 9,9
- divers (chap. 37-94)	0,10	0,10	-
2. Dépenses en capital			
- chapitre 57-10 (crédits de paiement)	3,91	1,0	- 74,4

a) Les dépenses de fonctionnement.

Avec une dotation globale de 771,6 millions de francs, elles marquent une progression de 9 % par rapport à 1984.

Les mesures nouvelles, soit 70,2 millions de francs, s'expliquent par :

- un ajustement des rémunérations du personnel contractuel de nationalité française (+ 26,8 millions de francs) et l'inscription d'une provision pour hausse des rémunérations publiques (+ 15,4 millions de francs) ;

- la revalorisation des crédits de matériel et remboursement de frais (+ 13,4 millions de francs) et des rémunérations du personnel étranger (+ 6 millions de francs), rendue nécessaire par l'évolution des taux de change.

En outre, deux mesures retiendront particulièrement l'attention :

- l'inscription de 9 millions de francs en vue de l'informatisation des postes d'expansion économique à l'étranger ;

- la mise en place de deux nouvelles Directions régionales du commerce extérieur (D.R.C.E.), l'une aux Antilles et l'autre à la Réunion (3 millions de francs).

Précisons également que les D.R.C.E. bénéficieront d'un renforcement de personnels, mais sans création d'emploi. En effet, cette opération se réalisera par redéploiement du personnel au sein du ministère des Finances et permettra d'affecter 22 agents supplémentaires dans les D.R.C.E.

En revanche, on constate la suppression de 16 postes budgétaires au titre des Services de l'expansion économique. Cette mesure entraîne une économie de 3,4 millions de francs.

b) Les dépenses en capital marquent une nette régression par rapport à 1984 (- 74 % en crédits de paiement).

En conséquence, les acquisitions et aménagements de locaux ou bâtiments administratifs seront financés par fonds de concours pour un montant de 12,5 millions de francs.

Rappelons que les D.R.C.E. ont pour mission de soutenir l'exportation des entreprises françaises et notamment celles dont le siège et l'activité se trouvent à l'étranger. Elles sont également chargées de l'instruction directe des dossiers de l'assurance prospection.

Dans ces conditions, on ne peut que se féliciter du renforcement en moyens informatiques et en personnel que propose le projet de budget pour 1985.

II.- LES ORGANISMES DE PROMOTION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR.

Les subventions destinées à ces organismes sont inscrites au budget du ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, section « Services financiers ».

(en millions de francs)

	1984	1985	Variation en %
- Participation à des expositions internationales (chap.42-80-10)	12,5	26,1	+ 108,8
- Centre français du commerce extérieur et foires	209,76	205,02	- 2,2
dont :			
CFCE (1)	153,2	145,54	- 5
CFME (2)	56,24	59,16	+ 5,2
BIE/BITD (3)	0,32	0,32	-
- Coopération technique ACTIM (chap.44-88)	164,7	145,8	- 11,5
Total	<u>386,96</u>	<u>376,92</u>	- 2,6

(1) Centre français du Commerce extérieur.

(2) Comité français des manifestations économiques à l'étranger.

(3) Bureau international des expositions. Bureau international des tarifs douaniers.

Il apparaît qu'une dotation importante (21,6 millions de francs) servira à financer la participation française aux expositions internationales de Tsukuba au Japon, et Vancouvert au Canada.

1. Le Centre français du commerce extérieur.

La subvention qui lui est destinée s'élèvera à 145,54 millions de francs, marquant ainsi une régression de 5 % par rapport à 1984.

Cette diminution est à mettre en relation avec les efforts de compression des charges de personnel et d'administration générale réalisés par le C.F.C.E.

En 1983 et 1984, les prestations du centre ont été aménagés pour mieux répondre aux besoins des exportateurs en matière d'information, de conseil et de promotion des ventes à l'étranger.

Les actions conduites dans le domaine de l'information permettent aux entreprises exportatrices d'accéder à une documentation plus large.

A cet égard, on notera que le C.F.C.E. est connecté depuis juin 1984 à la banque de données sur le commerce international « COMTRADE » des Nations Unies.

En outre, la diffusion informatisée d'informations sur les marchés étrangers se fait par l'intermédiaire du système « TELEMAQUE ». Divers projets sont à l'étude pour renforcer cette structure. On citera en particulier la mise en place d'un système de références documentaires, et la constitution d'une banque de données par pays.

Le conseil aux entreprises exportatrices est assuré par la Direction des produits agricoles (D.P.A.) et la direction des industries et services (D.I.S.). La création de la D.I.S. se situe d'ailleurs au coeur de la réforme intervenue en 1982 et son bilan d'actions depuis cette date s'avère particulièrement positif.

En matière de promotion à l'étranger, le C.F.C.E. conduit des opérations légères (missions, test de produits...) ou lourdes (expositions, salons spécialisés).

Ainsi, la mission « Vendre aux Etats-Unis » a permis de rassembler près de 450 P.M.I. L'exposition « Tokyo 84 » devrait obtenir le même succès et faciliter ainsi le développement du commerce courant.

2. Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger.

Ses crédits progressent de 5 % en passant de 56,2 millions de francs en 1984, à 59,16 millions de francs en 1985. Par ailleurs, en cours d'année, une partie de la dotation du CFCE, – dont il constitue une annexe – lui est rétrocédée. Sa mission est d'aider les entreprises françaises qui participent à des expositions et foires à l'étranger.

3. L'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM)

Sa dotation régresse de 9,8 % et s'élève à 124,57 millions de francs.

La mission de cette agence consiste à soutenir nos exportations de biens d'équipement et prestations de service auprès des pays en voie de développement par l'organisation ou la prise en charge de stages et missions offerts à des experts ou spécialistes en France ou français à l'étranger.

Son action s'exerce plus particulièrement dans les secteurs de l'agro-alimentaire, des transports, des télécommunications. Sont également privilégiés le secteur énergétique et les aménagements hydrauliques.

CHAPITRE II

Les aides financières à l'exportation

Les aides directes ou indirectes à l'exportation sont multiformes et leur recensement exact n'est pas chose aisée.

Leur montant se serait élevé à plus de 20 milliards de francs en 1983.

(en millions de francs).

	1980	1981	1982	1983
1. Coût de l'alignement sur les conditions pratiquées par nos concurrents ...	6.175	11.643	13.410	12.194
- Reescompte Banque de France (1)	3.960	7.229	8.320	6.600
- Compte de gestion Trésor-BFCE (2)	2.215	4.414	5.090	5.594
Coût de l'assurance-crédit	2.096	552	3.001	5.247
- Résultat net comptable de la COFACE pour le compte de l'Etat	1.017	76	2.371	3.753
- Consolidations nettes du Trésor	1.079	476	630	1.494
3. Coût net de l'assurance-prospection et de l'assurance-foire	82	118	160	295
4. Coût net de la garantie du risque économique	850	970	520	1.070
Total I	9.203	13.283	17.091	18.806
Pour mémoire, coût budgétaire des prêts du Trésor (aide au développement)	1.201	2.489	2.409	1.942
Total II	10.404	15.772	19.500	20.748

(1) Coût extrabudgétaire.

(2) Coût net.

Malgré leur diversité, on peut néanmoins les regrouper autour de deux grands types d'intervention : les bonifications d'intérêts et les assurances couvrant les risques à l'exportation.

I.- LES BONIFICATIONS D'INTERETS SUR CREDITS A L'EXPORTATION.

Ce dispositif permet aux exportateurs français d'offrir à leurs acheteurs des conditions de paiement analogue à celles de leurs concurrents étrangers.

A cet égard, on relève deux procédures :

1. Le réescompte auprès de la Banque de France.

La fraction à moyen terme des crédits à l'exportation peut être réescomptée à taux privilégié (6 %) auprès de la Banque de France.

Cette procédure n'entraîne aucun coût budgétaire. En revanche, il est possible d'évaluer les moins values qu'elle occasionne pour la Banque de France en multipliant l'encours moyen des créances réescomptées par le différentiel d'intérêt existant entre le taux moyen du marché monétaire et le taux bonifié de réescompté appliqué.

Pour 1983, ce coût se chiffre à 6.600 millions de francs, soit une régression de 20,6 % par rapport à 1982. Ce résultat est imputable à la décreue des taux sur le marché monétaire et à la stagnation du montant de l'encours bonifié.

2. Les bonifications d'intérêt accordées par l'Etat. (Compte du Trésor – B.F.C.E.)

Le compte de gestion Trésor – B.F.C.E. concerne cinq compartiments de crédits différents :

a) Les préfinancements à taux stabilisé (P.F.T.S.) qui permettent à un exportateur de biens d'équipement de financer à taux fixe son découvert de trésorerie pendant toute la période de fabrication. La bonification du Trésor est alors égale à la différence entre le taux du marché monétaire et celui du crédit accordé par les banques.

b) Les paiements progressifs qui sont des crédits relais entre la naissance de la créance et l'achèvement des responsabilités actives de l'exportateur.

c) La fraction à plus de sept ans des crédits à l'exportation en francs et en devises dont le coût pour le Trésor dépend des taux pratiqués sur les marchés obligataires français, ainsi que de l'évolution des taux de change.

d) Les accords de consolidation de dettes conclus avec nos débiteurs étrangers, et dont la bonification répond aux mêmes critères que ceux définis pour la fraction à long terme des crédits exportateurs.

e) La stabilisation des crédits en devises, refinancés en devises, et dont la charge dépend de l'écart entre le taux du crédit et le taux à six mois de la devise considérée.

Le tableau suivant retrace, pour trois années, le montant total engagé au titre de ces diverses interventions, ainsi que leur coût budgétaire.

(en millions de francs)

	1981	1982	1983
Total des encours engagés.....	60.200	77.900	101.000
Coût budgétaire	4.414	5.090	5.594
Taux moyen du marché monétaire (%) ...	15,30	14,88	12,50

Le coût pour l'Etat fait l'objet d'un crédit évaluatif inscrit au chapitre 44-98 (article 38) du budget des Charges communes.

Doté de 4,2 Milliards de francs pour 1985, cette provision fait donc l'objet d'une large réévaluation (+ 1,2 milliard de francs) qui couvre essentiellement une adaptation des moyens en fonction des résultats de 1984.

Pour l'année à venir, cette dotation devrait permettre d'assurer le paiement des bonifications d'intérêt compte tenu d'un taux du marché monétaire à 8,5 %.

On peut cependant s'interroger sur le réalisme de cette dernière hypothèse qui postule une diminution sensible du taux actuellement pratiqué.

II.- LA COUVERTURE DES RISQUES A L'EXPORTATION.

Les divers risques à l'exportation font l'objet de trois sortes de garanties.

Le tableau suivant retrace, pour les deux dernières années, les dotations prévues à ces titres dans le budget des Charges communes (chapitre 14-01).

(en millions de francs)

	1983	1984	1985	Variation 84/85(%)
- Garantie pour risques économiques (art. 60)	1.070	1.000	1.000	-
- Garantie d'assurances prospection et foires (art. 71)	200	400	595	+ 48,7
- Garantie d'assurance crédit (art. 72)	0	0	0	-
Total	1.270	1.400	1.595	+ 13,9

1. La garantie pour risques économiques.

Elle a pour objet de couvrir l'exportateur durant la période d'exécution du contrat contre toute hausse des coûts de fabrication au-delà d'un certain seuil. Elle est obtenue moyennant le paiement d'une prime.

Entre 1982 et 1984, la charge budgétaire est passée de 520 millions de francs à 1 milliard de francs, traduisant ainsi une accélération des versements pour les contrats conclus en 1979 et 1980.

Les nouvelles opérations prises en garantie s'effectuent quant à elles pratiquement à coût nul, compte tenu du niveau du taux de franchise et de la politique de désinflation menée par le Gouvernement.

Dans ce contexte, la stabilisation de la dotation à un haut niveau (1 milliard de francs) permettra de résorber en partie le retard constaté dans la liquidation des indemnités dues aux exportateurs.

2. L'assurance prospection et l'assurance foire.

Elles sont destinées à couvrir une partie des risques pris par les entreprises dans la recherche de nouveaux débouchés, et permettent d'obtenir une indemnisation si le chiffre d'affaires réalisés sur la zone de prospection est insuffisant pour amortir les frais engagés.

Le nombre d'entreprises garanties s'est accru d'un tiers entre 1982 et 1983. Deux tiers des 1.300 entreprises aidées sont des P.M.E., et cette évolution devrait se poursuivre en 1984 et 1985.

Compte tenu du succès de cette formule, le projet de budget pour 1985 prévoit une majoration de 48,7 % des crédits qui lui sont destinés, afin de favoriser un effort d'exportation vers les pays développés.

3. L'assurance crédit.

Cette garantie accordée par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) permet d'assurer les entreprises contre les risques extraordinaires qu'elles encourent à l'occasion d'opérations d'exportations (risques politiques, monétaires, catastrophes).

Comme lors des deux années précédentes, le projet de budget ne prévoit aucune dotation à ce titre. Il convient cependant de remarquer que, durant de nombreuses années, la COFACE a pu présenter un exercice bénéficiaire.

Actuellement, cet organisme se trouve confronté à deux phénomènes qui pèsent lourdement sur ces résultats.

a) La chute des grands contrats.

Alors que les opérations à court terme progressaient de 14 % pour atteindre un montant de capitaux garantis égal à 75,8 milliards de francs, l'année 1983 a été marquée par une chute spectaculaire des contrats à long

et moyen termes notifiés à la COFACE (103 milliards de francs, soit - 25 %). Ce mouvement ne fait d'ailleurs que prolonger la baisse des projets constatée dès 1982.

b) Une accélération du versement des indemnités.

Compte tenu de la longueur des délais d'indemnisation, l'exercice 1983 n'a fait que traduire dans la réalité les phénomènes apparus en 1982.

Ainsi, les indemnités versées se sont élevées à 9,5 milliards de francs, soit une progression de 48 % par rapport à 1982. Cinq pays - Pologne, Irak, Roumanie, Zaïre et Nigeria - représentent à eux seuls plus de 60 % de ce montant.

Il convient cependant de remarquer que depuis le début de 1983, la situation des pays débiteurs s'est stabilisée et qu'aucune défaillance nouvelle de pays importants ne s'est produite depuis cette date.

c) Une dégradation sensible des résultats de la COFACE.

En conséquence, le résultat net de la COFACE s'est soldé, pour l'exercice 1983, par une perte de 3,7 milliards de francs contre 2,4 milliards de francs l'année précédente.

Le tableau suivant retrace l'évolution des principaux postes des comptes de la COFACE.

(en millions de francs)

	1980	1981	1982	1983
I - Primes émises	1.400	1.810	2.077	2.931
II - Sinistres	3.757	3.912	6.413	9.493
III - Récupérations	1.444	2.148	2.042	3.308
IV - Frais généraux et divers ..	102	122	76	498
Montant net (I-II+III-IV)	-1.015	- 76	- 2.370	-3.752

Toutefois, les perspectives pour 1984 semblent meilleures. En effet, grâce aux tirages effectués sur les accords de consolidation conclus avec la plupart de nos débiteurs, le résultat comptable de la COFACE pourrait s'améliorer dans une proportion non négligeable.

CHAPITRE III

Les prêts publics à l'exportation

Ces prêts sont regroupés dans divers comptes spéciaux du Trésor. Leur solde net est indiqué dans le tableau ci-dessous :

(en millions de francs)

	1983	1984	1985	Variation 84/85
Comptes spéciaux du Trésor				
1. Compte de règlement avec les gouvernements étrangers (charge nette) :				
- consolidation des dettes commerciales (905-08)	- 366	- 429	- 435	- 6
2. Compte de prêts (charge nette) :				
- prêts à la BFCE (903-06)	-	-	-	-
- prêts à des états étrangers pour l'achat de biens d'équipement (903-07)	+ 3200	+ 3800	+ 3100	- 700

N.B. : le signe + indique un accroissement de la dépenses nette à la charge du Trésor ; le signe - indique une diminution de la charge nette du Trésor (excédent de ressources).

**I.- LA CONSOLIDATION DES DETTES COMMERCIALES
DES PAYS ETRANGERS.
(Compte n° 905-08)**

Ce compte retrace la charge de la consolidation des dettes commerciales des pays étrangers et résultant d'accords signés avant juillet 1984.

En effet, il convient de rappeler qu'en application des dispositions de l'article 30 de la loi de finances rectificative n° 81-734 du 31 août 1981, le refinancement des accords de consolidation conclus après juillet 1981 est normalement assuré par la BFCE.

Ainsi, pour 1985, les opérations à effectuer en application des accords conclus avant juillet 1981 devraient se solder par un excédent de recettes de 435 millions de francs au bénéfice du Trésor.

**II.- PRET DU TRESOR A DES ETATS ETRANGERS
EN VUE DE FACILITER L'ACHAT
DE BIENS D'EQUIPEMENT.
(Compte n° 903-07)**

Ce compte retrace les prêts consentis par le Trésor afin de faciliter l'achat par les pays en voie de développement, à des conditions financières extrêmement favorables, de biens et services français.

L'activité de ce compte permet donc la mise en oeuvre d'une partie importante de notre aide bilatérale aux P.V.D.

Compte tenu du décalage accru existant entre la signature du protocole et le tirage effectif sur le crédit par l'emprunteur, le Trésor sera en mesure de signer des prêts pour un montant équivalent à celui retenu pour 1984.

**III.- PRETS A LA BFCE POUR LE FINANCEMENT
D'ACHATS DE BIENS D'EQUIPEMENT PAR
DES ACHETEURS ETRANGERS**
(Compte n° 903-06)

Le compte n° 903-06 a pour objet de retracer les prêts que le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget est autorisé à consentir en cas de besoin à la Banque française du commerce extérieur en vue de faciliter le financement de biens d'équipement par des acheteurs étrangers.

Or, jusqu'à présent, la B.F.C.E. ne s'est pas trouvée dans l'obligation de présenter une demande de prêt, comme elle serait fondée à le faire en cas d'urgence.

En conséquence, pour 1985, aucun crédit n'est inscrit à ce titre.

Au cours de sa séance du 25 octobre 1984, la Commission a procédé, sur le rapport de M. Tony Larue, rapporteur spécial, à l'examen des crédits du commerce extérieur pour 1985.

La Commission a décidé d'approuver les observations du rapporteur spécial.